



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

OBJET : DÉNOMINATION D'UN SQUARE - RUE GÉNÉRAL DE GAULLE
Choix du nom

N°2026_083

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 juin 2026**

Date de transmission en Préfecture : **23 juin 2026**

Date de mise en ligne : **23 juin 2026**

Date de la convocation du Conseil municipal : **9 juin 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Olivier CAPEL**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Lionel CATRAIN - Laurence BEUGRAS - Christophe REBOUL - Solange VENDITTELLI - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Jean-Michel RIVIER - Christophe GALLAY - Olivier CAPEL - Anne-Sixtine DE SAINT-GEORGE - Anne JUSTIN - Franck COLLAS - Nadine CARRION - Christelle RIVAT - Cynthia CHABERT - Carole COGNARD - Erwan LE SAUX - Marie DELAHAYE - Omar KLAÏ - Christiane CONSTANT - Odile MIRGUET

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Claude MARCOLET (à Sébastien FRANÇOIS) - Agnès SÉNÉCLAUZE (à Laurence BEUGRAS) - Laurent MACON (à Cynthia CHABERT) - Xavier FRANCO (à Olivier CAPEL) - Yeabsera RAVET (à Omar KLAÏ) - Didier DUBOIS (à Christiane CONSTANT)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

La dénomination d'un équipement municipal relève de la compétence du conseil municipal qui, en vertu de l'article L2121-30 du code général des collectivités territoriales, « procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation ».

D'une part, la dénomination d'un lieu ou équipement public doit être conforme à l'intérêt public local. Dans ces conditions, elle ne doit être de nature ni à provoquer des troubles à l'ordre public, ni à heurter la sensibilité des personnes, ni à porter atteinte à l'image de la Ville ou d'un quartier concerné.

D'autre part, la dénomination d'un lieu ou équipement public doit respecter le principe de neutralité du service public qui "s'oppose à ce que soient apposés sur les édifices publics des signes symbolisant la revendication d'opinions publiques, religieuses ou philosophiques."

La municipalité souhaite donner un nom au nouveau square de l'entrée de Ville, situé au 33 rue Général de Gaulle, rond-point de la police municipale. Ainsi, une consultation citoyenne en ligne s'est déroulée du 1er mai au 15 juin, avec plusieurs propositions soumises au choix de la population :

- Square du Cèdre
- Square André MOSSIERE
- Square Claire MAFFÉI
- Square André VIRET
- Propositions libres

A l'issue de cette consultation à laquelle plus de 800 personnes ont répondu, la proposition qui aura reçu le plus grand nombre de suffrages sera communiquée en séance.

La commission n°2 « Solidarité, enfance, jeunesse et administration générale » a vu le dossier le 9 juin 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- DÉNOMMER le nouveau square, sis 33 rue Général de Gaulle, compte-tenu du résultat de la consultation citoyenne mise en place du 1^{er} mai au 15 juin 2026, « Square du Cèdre »

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Olivier CAPEL

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD